

Communiqué de presse

Lancement des élections dans les très petites entreprises : le « vote CGT » pour se protéger et gagner des droits !

Depuis lundi et jusqu'au 9 décembre, les 5 millions de salarié-es des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salarié-es) sont appelés à voter pour leurs élections professionnelles qui représentent **leur seul moyen d'expression**.

Les salarié-es des TPE n'ont pas de CSE, souvent pas de syndicat et n'ont pas droit à la négociation collective au sein de leur entreprise.

Ce scrutin a 3 enjeux très concrets pour les salarié-es :

- Déterminer la représentativité des organisations syndicales et donc la **capacité des syndicats à négocier des avancées pour les salarié-es** au niveau des branches comme au niveau interprofessionnel.
- Élire les représentant-es dans les *Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) qui représentent les salarié-es des TPE.
- Déterminer le **nombre de mandats de conseillers et conseillères prudhommaux** important pour la défense de ces salarié-es qui passent sous les radars du droit du travail !

D'après une étude commandée par la CGT, 77% des salarié-es travaillent plus de 35h par semaine, et 20% d'entre eux dépassent les 40h.

Plus d'un-e salarié-e sur 2 effectuent des heures supplémentaires, chiffre qui atteint 63% chez les ouvrier-ères, et 4 salarié-es sur 10 déclarent devoir régulièrement travailler le weekend. Alors que 48% ne s'estiment pas assez bien payé pour leur travail et pour la majorité sans revalorisation salariale depuis plus d'un an.

Pour que cela change, il faut que les salarié-es votent massivement. Qu'ils aient conscience du poids qu'ils représentent, 5 millions de votants en font la première élection professionnelle de France. Leur voix peu placée la CGT majoritaire dans les différentes branches professionnelles, c'est la garantie d'obtenir des avancées qui améliorent leur quotidien. La CGT se bat et se battra pour que les salarié-es des TPE **bénéficient des mêmes droits que les salarié-es des plus grandes entreprises**.

La CGT est mobilisée dans les territoires pour informer les salarié-es de ces élections. Elle met aussi à disposition un **numéro vert gratuit**, des militant-es répondent aux questions (problématiques rencontrées dans les entreprises) et invitent les salarié-es à voter : 0801 03 00 77.

A Montreuil, le 26 novembre 2024